



## Problèmes avec un transporteur qui transporte un enfant handicapé

Par **Anne Sophie**, le 11/10/2008 à 20:29

Bonjour,

Mon fils de 8 ans est handicapé à 80%.

Il est en intégration dans une classe spécialisée.

Son transport journalier se fait par un transporteur choisi par appel d'offre par le Conseil Général et rémunéré par celui-ci.

J'ai de très gros problèmes avec la société ayant obtenu le contrat de transport cette année: Mon fils n'est pas amené à la bonne adresse, il est parfois déposé au centre de loisirs à la place de son école, il est arrivé plusieurs fois qu' son transport domicile-classe ou classe-domicile ne soit pas effectué, m'obligeant par la même occasion à quitter mon travail précipitamment pour le conduire moi-même.

C'est une situation qui n'a pas évoluée depuis la rentrée scolaire.

J'ai écrits 5 courriers (avec copie au transporteur) au Conseil Général, j'ai téléphoné également, on me promet un changement rapide de situation, mais rien ne bouge.

Cette situation étant intenable tant pour mon fils que pour mon organisation au travail, je vous demande conseil afin de mettre au plus vite ce transporteur devant ses responsabilités.

Par avance merci

Par **Tisuisse**, le 11/10/2008 à 23:04

Vous avez, je pense, un conseiller général dans votre circonscription. C'est lui qu'il faut aller voir. En effet, dans votre message, vous indiquez que le transporteur a été choisi par le

Conseil Général, c'est donc un contrat établi entre le C G et le transporteur. Vous, en tant que parents-bénéficiaires de ce contrat, vous n'êtes pas signataire de ce contrat. C'est donc au C G de se bouger le popotin. Si vous n'obtenez pas gain de cause, faites intervenir votre maire directement auprès du Président du Conseil Général ou écrivez à ce président par LR/AR. Vous adresserez copie de ce courrier à l'entreprise en cause.

Par **Anne Sophie**, le **11/10/2008** à **23:22**

Merci de votre réponse rapide; Les 5 courriers que j'ai déjà envoyés ont été adressés au Président du Conseil Général (avec copie à la société). La personne responsable des transports en personne m'a téléphoné dès réception de mon premier courrier.

Elle avait joint auparavant le transporteur et m'avait dit que celui-ci reconnaissait ses manquements.

Elle devait me recontacter pour me dire si elle pouvait me basculer sur une autre société de transport, cela n'avait pas l'air si simple.

Je n'ai plus aucune nouvelle, et cette situation continue CHAQUE JOUR....

Puis-je me retourner contre cette société de transport qui a une obligation de résultat ??

Merci par avance

Par **Tisuisse**, le **11/10/2008** à **23:28**

En principe, non, car c'est au Conseil Général d'intervenir dans ce domaine. Cela n'exclut pas que vous puissiez faire une tentative, qui sait ?

Par **Anne Sophie**, le **12/10/2008** à **08:56**

Bon..... J'enverrai donc mon 6<sup>ème</sup> courrier lundi.

Je vous remercie pour la rapidité de votre réponse.

Par **mimi493**, le **08/01/2011** à **16:35**

Profitez qu'elle existe encore pour vous adresser au défenseur des enfants, Dominique Versini (<http://www.defenseurdesenfants.fr/>). Cette situation nuit au développement d'un enfant handicapé, sans que le Conseil général ne fasse quoi que ce soit.

Qu'en dit la direction de l'école ? Ils doivent aussi intervenir.

Enfin, je ne suis pas d'accord avec Tissuisse sur votre impossibilité à agir contre le transporteur car il cause directement un préjudice à l'enfant et aux parents. Vous devez leur adresser une LRAR de mise en demeure au transporteur afin qu'ils fassent leur travail, qu'ils ne nuisent plus à l'enfant et que la prochaine fois qu'il vous oblige à réparer leur erreur, vous exigerez une indemnisation à hauteur du préjudice subi (une journée de congé sans solde, les frais de transport)

Par **Tisuisse**, le **08/01/2011** à **18:12**

Le dernier message ayant été posté le 12 février... 2008, soit presque 3 ans, son problème a dû être résolu, j'espère.

Par **mimi493**, le **09/01/2011** à **00:37**

Je ne l'ai pas vu, avec le mic-mac des dates dans le forum depuis hier. des tas de vieux posts sont ressortis, tu n'as pas vu ?

Par **corima**, le **09/01/2011** à **00:43**

Et oui, tout ça c'est la faute à "Alain", il a retourné le forum à lui tout seul ! Quand je dis qu'ils sont pas tous enfermés et qu'il en reste en liberté...

Par **Tisuisse**, le **09/01/2011** à **07:38**

L'équipe gestionnaire des forums (modérateurs et administrateurs) on mis bon ordre à ce mic-mac. Tous les messages de ce personnage ont été supprimés par le webmaster et l'internaute a été interdit de poster sur experatoo, quelque soit le forum.